



## CODE DE CONDUITE GLOBAL DES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

La version [anglaise](#) prévaudra en cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et sa traduction française.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Au sein du Groupe Zespri (Zespri), nous sommes conscients de l'impact de nos différentes prises de décision sur le long terme. Notre engagement en tant que « gardiens » nous amène à agir de manière responsable, éthique et durable. Le Code de conduite des Fournisseurs et Partenaires Zespri (« le présent Code ») reflète nos valeurs fondamentales et précise nos attentes globales en matière d'intégrité commerciale, de pratiques de travail, de santé et de sécurité et de gestion des données et de l'environnement. Le présent Code fait partie intégrante des relations que nous entretenons avec nos Fournisseurs et nos Partenaires.

Zespri attend de tous les planteurs, installations post-récolte, vendeurs, entrepreneurs, consultants, prestataires de services et agents (ci-après dénommés « Fournisseurs et Partenaires ») qui font affaire avec Zespri au niveau mondial qu'ils se conforment à la lettre et à l'esprit du présent Code.

Pour éviter toute ambiguïté, il peut également être fait référence au présent Code sous le nom de « Code de conduite des Fournisseurs » ou « Code de conduite des Clients ».

Le non-respect du présent Code sera un facteur à considérer dans la décision de Zespri de poursuivre ou non les affaires avec le Fournisseur ou Partenaire, conformément aux politiques et procédures de Zespri applicables. Si une infraction au présent Code est constatée, le Fournisseur ou Partenaire doit remédier à cette infraction et prendre les mesures nécessaires pour éviter et limiter toute future infraction.

### PRINCIPES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Zespri escompte de ses Fournisseurs et Partenaires qu'ils mènent leurs affaires en toute légalité, éthique et transparence. Zespri attend de ses Fournisseurs, de ses Partenaires et de leurs sous-traitants qu'ils adhèrent aux principes définis dans le présent Code.

Les Fournisseurs et Partenaires doivent :

- Encourager la conformité au présent Code en établissant des plans, politiques et contrôles de gestion appropriés et en participant aux processus d'évaluation raisonnables exigés par Zespri.
- Communiquer les attentes du présent Code à leurs fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, agents et représentants qui participent à l'activité de Zespri et conclure des contrats qui imposent le respect du présent Code.

Moyennant préavis, Zespri peut mener des audits raisonnables afin d'effectuer le suivi des problèmes identifiés quant au respect du présent Code par le Fournisseur ou le Partenaire.

#### 1. QUALITÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

**Fournir des produits et des services conformes aux normes de qualité et de sécurité alimentaire applicables.** Zespri s'est engagée à fournir des produits de haute qualité et sûrs par le biais de toutes ses marques. Il est



escompté des Fournisseurs et Partenaires impliqués dans tout aspect de la production, de la manutention, du conditionnement, du stockage et du transport de nos produits :

- qu'ils connaissent et respectent les normes, politiques, spécifications et procédures de Zespri en matière de qualité des produits ;
- qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et réglementations applicables concernant les produits frais et leur production, leur manutention, leur conditionnement, leur stockage et leur transport ;
- qu'ils signalent immédiatement à Zespri les problèmes qui pourraient avoir une incidence négative sur la qualité ou la perception par le public d'un produit Zespri ou de son emballage ;
- le cas échéant, ils doivent détenir les certifications nécessaires autorisant les protocoles de manipulation d'aliments et autres services spécialisés fournis.

## 2. ENVIRONNEMENT :

Exécuter des opérations en respectant l'environnement et se conformer à l'ensemble des lois et réglementations environnementales applicables. Cela concerne plus particulièrement le stockage, la manipulation et l'élimination de substances dangereuses et l'accès aux installations sanitaires.

Les impacts potentiels sur l'environnement des processus décisionnels d'entreprise quotidiens doivent être évalués de même que les possibilités de conservation des ressources naturelles, du recyclage, de la réduction à la source et du contrôle de la pollution afin d'assurer une eau et un air plus propre et une réduction des déchets mis en décharge.

### **Respecter le cadre, les objectifs et les engagements de Zespri en matière de durabilité.**

Le cadre de durabilité du secteur du kiwi de Zespri définit les priorités de Zespri et des partenaires de sa chaîne d'approvisionnement. Zespri a fixé des objectifs et engagements ambitieux en matière de durabilité (à consulter sur <https://www.zespri.com/en-NZ/zespri-sustainability>), axés sur la création de valeur et sur la gestion des risques et débouchant sur un futur plus durable pour le secteur du kiwi. Zespri escompte de ses Fournisseurs et Partenaires qu'ils se familiarisent avec nos objectifs et qu'ils soutiennent Zespri pour les atteindre dans le contexte des marchandises et services qu'ils nous livrent.

## 3. ÉTHIQUE :

**Respecter la loi.** Connaître et respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leurs activités et s'abstenir de toute conduite illégale.

**Concurrence loyale** concernant l'activité de Zespri, sans paiement de pots-de-vin, de dessous-de-table ou de remise de toute chose de valeur pour obtenir un avantage indu. Zespri s'est engagée à mener ses affaires légalement et de manière éthique en veillant au respect de la Loi sur les pratiques de corruption étrangère des États-Unis, de la Loi sur la subornation du R.-U. et de toutes les autres lois locales applicables interdisant la subornation ou les actes de corruption.

**Se livrer à une concurrence loyale.** Les Fournisseurs et Partenaires Zespri s'engagent à mener leurs activités en respectant une concurrence loyale et en se conformant aux lois antitrust et de concurrence applicables au niveau local.



### **Respect des politiques de Zespri en matière de cadeaux et de représentation dans le cadre des relations avec les membres du personnel de Zespri.**

Il est interdit aux Fournisseurs et Partenaires de Zespri de remettre ou d'offrir des cadeaux aux membres du personnel de Zespri lorsque l'acceptation d'un cadeau ou d'une prise en charge peut donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Les membres du personnel de Zespri doivent déclarer les cadeaux qu'ils reçoivent.

### **Respect des politiques de Zespri en matière de conflits d'intérêts.**

Toutes les relations ou tous les intérêts qui peuvent présenter un conflit d'intérêts réel ou potentiel doivent être divulgués par écrit et approuvés par le chargé de relations Zespri compétent. Ceci comprend les relations personnelles entre un membre du personnel d'un Fournisseur ou Partenaire et un membre du personnel de Zespri ou des fonctionnaires élus dans des juridictions où Zespri exerce ses activités (y compris les relations familiales et amoureuses ainsi que les amis proches).

### **Sauvegarde des informations confidentielles.**

Les Fournisseurs et Partenaires recevront des informations confidentielles dans le cadre de leurs relations commerciales avec Zespri. Ces informations confidentielles ne doivent pas être partagées avec autrui, sauf autorisation préalable écrite de Zespri. Si un Fournisseur ou Partenaire pense qu'un accès non autorisé aux informations confidentielles de Zespri a été octroyé, il doit en informer immédiatement son chargé de relations Zespri et s'abstenir de la diffusion de ces informations.

### **Intégrité financière**

Tenir une comptabilité financière et des comptes précis, conformément à toutes les lois applicables, aux exigences réglementaires et aux pratiques comptables acceptées.

## **4. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES DONNÉES**

### **Utilisation et protection de la propriété intellectuelle de manière conforme aux droits de propriété du titulaire.**

Le Fournisseur ou le Partenaire reconnaît que la propriété intellectuelle de Zespri est et restera la propriété exclusive de Zespri. Le Fournisseur ou le Partenaire ne fera rien qui compromette, déroge à la propriété intellectuelle de Zespri ou d'un tiers ou enfreigne cette dernière de quelque manière que ce soit.

### **Protection de la vie privée et observation des politiques de Zespri concernant le respect de la vie privée lors du traitement des données à caractère personnel.**

Les Fournisseurs et Partenaires respecteront toutes leurs obligations selon le droit ou les règlements applicables relatifs à la protection de la vie privée ou des données à caractère personnel et adhéreront aux principes de protection de la vie privée de Zespri (disponibles sur <https://www.zespri.com/content/respri/nz/en-NZ/corporate-information/corporate-policies.html>), y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le maintien de sauvegardes appropriées pour l'accès, la protection, le stockage et le transfert des données à caractère personnel. Les Fournisseurs et Partenaires coopéreront avec Zespri pour répondre à toute demande effectuée ou toute enquête ou évaluation de données à caractère personnel initiée par une autorité de contrôle.

**Sécurité des données.** Le Fournisseur ou Partenaire doit protéger les données Zespri en toutes circonstances contre tout accès ou utilisation non autorisé par un tiers, ainsi que contre les utilisations abusives, dommages ou destructions par toute autre personne. Cela inclut l'implémentation et le maintien de mesures et systèmes de



sécurité des données appropriés, qui permettent de s'assurer que les données de Zespri sont gérées avec soin tout au long du cycle de l'information, ainsi que la mise en œuvre de plans et de procédures adaptés pour répondre efficacement et concrètement à une potentielle violation de la sécurité des données.

## 5. DROITS DES TRAVAILLEURS ET SANTÉ ET SÉCURITÉ :

### **Fournir des lieux et des conditions de travail sûrs et sains et garantir un travail qui ne nuit pas à autrui.**

Les Fournisseurs et Partenaires de Zespri géreront de manière proactive les dangers et risques liés à la santé et à la sécurité afin de fournir un environnement sûr permettant de prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Les Fournisseurs et Partenaires doivent mettre en œuvre des systèmes et des contrôles de gestion qui identifient les dangers, évaluent et contrôlent les risques en relation avec les réglementations locales en matière de sécurité et celles spécifiques à leur secteur. Ces systèmes doivent également encourager les bonnes pratiques internationales.

### **Lieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement ou de toute autre forme d'abus.**

Les Fournisseurs et Partenaires de Zespri créeront un environnement de travail pour les membres du personnel, les entrepreneurs et les partenaires commerciaux dans une atmosphère sûre et saine de respect mutuel et de dignité. Le harcèlement est inacceptable, en ce compris le harcèlement verbal, visuel, physique importun ou tout autre comportement de quelque nature que ce soit qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile. La discrimination fondée sur le sexe, l'état civil, les convictions religieuses ou éthiques, la couleur, la race, l'origine ethnique ou nationale, le handicap, l'âge, l'opinion politique, l'emploi, la situation familiale, le milieu social, la grossesse ou l'orientation sexuelle est inacceptable.

### **Traiter les membres du personnel et autres travailleurs équitablement, y compris le respect des salaires, des heures de travail et des avantages.**

Les Fournisseurs et Partenaires de Zespri se conformeront à toutes les exigences légales et réglementaires applicables en matière de travail et entretiendront de manière générale des relations de travail saines. Les heures de travail, les salaires et les avantages seront conformes aux lois et aux normes du secteur, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires ou à d'autres éléments compensatoires et aux avantages prescrits par la loi. Les collaborateurs des Fournisseurs et Partenaires doivent avoir la maîtrise totale de leurs revenus conformément à la loi applicable et recevront régulièrement et en toute transparence des notifications relatives à la composition de leur rémunération.

Les sanctions disciplinaires doivent être prises conformément aux lois nationales et aux droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale.

### **Respect du droit des membres du personnel à la libre association et à la négociation collective, conformément aux lois locales.**

Conformément au droit applicable, les Fournisseurs et Partenaires de Zespri respecteront le droit des membres du personnel de s'affilier ou non à des syndicats, associations et autres organisations de travailleurs.

### **Interdiction de toute forme de travail forcé ou obligatoire et de travail des enfants.**

Les Fournisseurs et Partenaires de Zespri respecteront et défendront les droits fondamentaux de l'homme. Les décisions d'emploi seront basées sur le libre choix. Le travail forcé ou pénitentiaire, de même que l'utilisation de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal ne constitueront en aucun cas une méthode disciplinaire ou de contrôle. Les Fournisseurs et Partenaires respecteront la limite d'âge minimale d'admission à l'emploi définie par la loi ou la réglementation nationale ainsi que les normes pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT). En aucun cas, un Fournisseur ou



Partenaire n'autorisera des enfants à exécuter un travail qui les expose à des risques physiques injustifiés pouvant nuire à leur développement physique, mental ou affectif ou perturber leur scolarisation de manière inappropriée. Les Fournisseurs et Partenaires doivent respecter l'ensemble des lois et règlements contre l'esclavage et la traite des êtres humains applicables.

## 6. SIGNALISATION DE VIOLATIONS :

### Signalisation de violations présumées du présent Code.

Si un Fournisseur ou Partenaire a connaissance d'une situation illégale ou de violations présumées au présent Code, il doit en informer l'équipe Legal ou Risk & Assurance Zespri par e-mail : [Speakup@zespri.com](mailto:Speakup@zespri.com), ou en utilisant la ligne directe « Speak Up » de Zespri ou par voie électronique à la rubrique « Speak Up » : <https://secure.ethicspoint.eu/domain/media/en/gui/102184/index.html>.

La [ligne directe « Speak Up »](#) est disponible dans le monde 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Toutes les violations signalées sont traitées de manière confidentielle et leurs auteurs peuvent conserver l'anonymat si ceci est autorisé par la loi. Si votre pays de résidence ne figure pas dans les options, veuillez sélectionner la Nouvelle-Zélande par défaut.

## 7. VOUS TROUVEREZ ICI LES POLITIQUES ASSOCIÉES :

<https://www.zespri.com/en-NZ/zespri-system-policies>

<https://www.zespri.com/fr-FR/corporate-policies> or <https://www.zespri.com/fr-BE/corporate-policies-french>